



Participation des comités des parents dans le système éducatif en RDC

 Désiré MPUTU BABOBO*

* Chef de Travaux à l'UPN, Kinshasa – R.D. Congo

Résumé

Cet article analyse la capacité des associations des parents et élèves du Congo à jouer son rôle du contre-pouvoir. Ce sont ces éléments qui constituent le cœur des analyses afin de mieux comprendre la situation actuelle du système éducatif congolais et mieux appréhender ses possibles évolutions au cours des années qui viennent.

Mots-clés : *association des parents et élève, comité des parents, conflit, rapport social, pouvoir, contre-pouvoir, système éducatif congolais.*

Abstract

To analyze the capacity for institutional self-management. It is these elements that form the core of the analyses in order to better understand the current situation of the Congolese education system and better grasp its possible evolutions over the coming years.

Keywords: *associative actors, conflict, social relationship, parents committee, power, Congolese education system.*

Introduction

Le système éducatif congolais préoccupe aujourd'hui les responsables de l'éducation : les parents, les décideurs politiques, les chercheurs de toutes les disciplines, les bailleurs des fonds, la communauté internationale, la société civile pour ne citer que ceux-là en raison, d'une part, de la recrudescence de la qualité de l'enseignement, et, d'autre part, de la baisse du niveau de connaissance des étudiants.

L'éducation étant un engagement collectif, le partenariat école et famille ne peut être que bénéfique. Les parents, dans cette collaboration, doivent veiller à faciliter la scolarité de tous les enfants en leur inculquant le respect de certaines normes, en les préparant à aller à l'école et à y rester.

Dans le contexte actuel, la participation des bénéficiaires est un gage très important de réussite. L'exigence en termes de cohérence de toutes les interventions est

indispensable. Rappelons une partie de l'échec du système de l'éducation à la période coloniale est due au manque de collaboration entre le colonisateur et toute la communauté éducative, plus spécialement avec les parents qui considéraient, durant cette période coloniale, que l'école était *l'affaire de l'autre*. Aujourd'hui, la participation de tous les acteurs (administration, société civile, collectivités locales, partenaires techniques et financiers...) semble incontournable pour atteindre les objectifs mondiaux du millénaire et pour la réussite éducative.

Les APE congolaises, faisant partie des nouveaux partenaires de l'État, ont su apporter à leur manière, malgré les limites et difficultés, leur contribution à la vie des écoles. Durant les trois dernières décennies, les Associations des Parents et Elèves du Congo (APE) s'impliquent de différentes façons car elles se sentent désormais concernées par le bon fonctionnement du système éducatif. Elles sont réunies et organisées en plusieurs consortium et encadrent en leur sein les Comités des parents des écoles qui relèvent de leur obédience. On peut citer, à titre illustratif, ANAPECO, APEC, APEP, APEKI et APEI qui renvoient à des organisations des parents d'élèves liées à une certaine idéologie ou doctrine.

Cependant, cet alignement idéologique qui anime ces organisations ne constitue pas notre préoccupation, mais suscite une interrogation : en quoi ces nouvelles associations sont-elles beaucoup plus efficaces dans l'organisation du système scolaire congolais du moins pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement? Quelle est la nature et la part de contribution de ces associations dans l'amélioration du système éducatif scolaire de la RDC ?

Il sied de souligner que l'éducation est une responsabilité collective. Les grandes orientations dégagées par la Communauté internationale à Jomtien (1990) et à Dakar (2000) ont très largement inspiré les Associations des parents et élèves du Congo. Ces conférences internationales autour de l'éducation, et, plus généralement, pour atteindre les objectifs mondiaux pour le développement, ont pris en compte le partenariat pour améliorer les systèmes éducatifs.

Pour relever les défis éducatifs, les responsabilités sont désormais partagées entre tous les acteurs. Les institutions internationales et les organisations non gouvernementales considèrent les Associations de Parents d'Élèves (APE) comme de nouveaux acteurs incontournables. Ces associations seraient des espaces de démocratie, du pouvoir et du contre-pouvoir. Par conséquent, elles sont supposées être associées à la prise de décision, à la gestion administrative, financière et pédagogique et à la conception des politiques éducatives.

De ce fait, la manifestation des phénomènes de pouvoir et de contre-pouvoir auraient des apparences à première vue de lutte pour la domination des unes et des autres associations des parents et élèves. Les entretiens avec les acteurs de ces organisations pourraient amener le chercheur que nous sommes à comprendre que ces acteurs infirmiers vivraient dans une situation où le pays est en crise socioéconomique et que cette organisation se trouverait dans un milieu socio-économique bas. Les enjeux d'influence d'autosatisfaction ou encore des enjeux financiers, de leadership ou autres s'installeraient dans l'organisation pour traduire la manifestation des phénomènes observés. Par ce comportement, les membres de direction et leurs tâches seraient

occultées au point de devenir des zones d'incertitudes, méconnues par les autres membres de l'organisation et suscitant des enjeux, des conflits et autres violations même des règles de l'organisation. Les plus grands bénéficiaires de ces zones d'incertitudes seraient les acteurs qui maîtriseraient le système éducatif, les tâches de l'environnement et des règles de l'organisation. Malgré tout, les acteurs des APE créeraient une certaine dynamique et vivre ensemble pour pérenniser l'organisation en assurant tant soit peu la lutte pour la défense des parents et élèves congolais.

Au plan méthodologique, nous nous sommes servi de l'approche inductive, construisant les outils d'analyse au départ des réalités observées. Nous avons envisagé notre recherche comme une recherche exploratoire dont l'ambition n'est pas d'abord de valider une série d'hypothèses clairement établies, mais plutôt de développer une théorie explicative à partir de la réalité du terrain. Pour y parvenir, nous avons eu recours à la technique d'entretien semi-directif en vue de la collecte des données auprès de différents acteurs concernés.

Le présent article est divisé en deux grands points. Le premier concerne au contexte historique et structurel des associations des parents étudiées dans la Ville de Kinshasa. Le second se penche sur la grille d'analyse et la présentation des résultats.

Contexte historique et structurel des APE.

Cette partie concerne les différentes prises de contact avec les associations et les types de données que nous avons pu récolter pour construire un cadre structurel et un bref aperçu historique de chaque association.

Association Nationale des Parents et Elèves du Congo

La prise de contact avec le Président de l'ANAPECO qui est la seule association officielle et non confessionnelle a fait l'objet d'une négociation plus compliquée que pour l'APEP. Nous avons pu effectuer deux entretiens avec le président de cette association et son secrétaire qui se sont révélés particulièrement très riches. Il ressort de ces entretiens que l'association nationale des parents d'élèves du Congo (ex ANAPEZA) fut une initiative du maréchal Mobutu et du parti Etat. Elle avait été créée sous la deuxième République par ordonnance présidentielle pour chapeauter tous les comités des parents en 1980. Sous ce régime, le président de la République, confia à un officier militaire la gestion et l'organisation de cette association dans le but d'organiser, de canaliser et de contrôler tous les mouvements revendicatifs des enseignants et des parents à tous les niveaux.

Elle fut alors l'une des branches spécialisées du parti unique qui bénéficiait des moyens logistiques et financiers, et de l'équipement matériel pour son fonctionnement. A partir du 17 mai 1997, date qui marque la fin de la 2^{ème} république, ANAPEZA, devenue ANAPECO, est la seule association parentale des élèves dotée d'une personnalité juridique et seule interlocutrice et partenaire du secteur avec l'Etat.

Avec la conférence nationale souveraine qui a instauré le multipartisme et le pluralisme associatif, plusieurs nouvelles structures ont, peu à peu, apparu pour refléter le paysage associatif que nous observons à présent à travers le territoire national. Ce foisonnement est le résultat des conflits, des influences, des intérêts et du contrôle des zones

d'incertitudes pour se hisser en leadership dans la gestion du système éducatif congolais.

Association des Parents et Elèves Catholiques

La prise de contact avec l'Association des Parents et Elèves des Ecoles conventionnées catholiques a été effectuée dans ses propres locaux. Nous avons en premier lieu rencontré le Président de l'association qui nous a fait visiter les locaux et présenter à l'équipe permanente. Notre enquête a démarré timidement. Seuls le président et son vice ont accepté de nous recevoir pour deux entretiens qui sont venus clôturer ces enquêtes sur le terrain. Nous avons pu cumuler deux entretiens semi-directifs, des documents ainsi que des observations.

Le régime dictatorial de la deuxième République était caractérisée non pas telle comme une dictature au sens fort du terme, c'est-à-dire, d'un système politique où s'imposait à tous une loi édictée par une ou quelques personnes au nom de leur conviction et vision des choses, loi à laquelle même les auteurs s'imposaient obéissance, elle était plutôt un régime arbitraire, absolument hétérogène dont les maîtres se situent d'office hors de la loi qu'ils imposaient, cependant, aux autres et cette loi était elle-même toujours vacillante en fonction des conjonctures, puisqu'elle n'obéissait en toute rigueur à aucune vision des choses ni à aucune valeur considérée comme stable. La règle principale de la gestion de ce régime était le pouvoir pour le pouvoir et la répression de tous ceux qui contrariaient le pouvoir dans sa fantaisie.

Sous prétexte de recours à l'authenticité, toute organisation existante indépendante du parti unique s'est vue interdite. Dans cette ambiance de sauve qui peut alors que se dégradait, de plus en plus, la situation générale du pays, le discours sociopolitique de l'épiscopat congolais secoue les consciences et révèle quelques timides regroupements associatifs.

Lorsque le pouvoir annonça la démocratisation, la soif de voir advenir et fonctionner correctement une association parentale chrétienne des élèves commence à émerger de plus en plus. Les grèves des années 90 et les pillages de 1991-1992 ont secoué les établissements scolaires. Les fonds disposés pour le rétablissement des infrastructures scolaires touchés par ces pillages n'ont pas atteint leurs objectifs.

Devant cette situation, l'Eglise Catholique interdit à l'ANAPECO alors gestionnaire de ce fond, d'accéder à ses écoles. Cette décision a été suivie par d'autres Eglises. Elle l'accusait d'avoir " bouffé " l'argent donné par les parents pour reconstruire les écoles détruites par des pillages. L'ANAPECO s'est vue amputée de certains de ses membres malgré son statut légal de représentant de tous les parents de la RDC.

En 1995, sous l'impulsion du cardinal ETSOU qui appela lors d'une messe de tournée pastorale tous les parents à prendre la responsabilité de l'éducation de leurs enfants, l'idée de créer une association qui circulait au sein des cercles chrétiens engagés s'était saisie de l'occasion pour créer l'association des parents et d'élèves catholiques, APEC en sigle. Ses objectifs s'inspirent des principes de la convention notamment son art 5 :

- la moralité notamment l'honnêteté aux examens, la discipline en matière des mœurs ;

- l'éducation au respect des personnes et des biens, des règlements et des ordres, dans un souci croissant d'une promotion solidaire ;
- la formation de l'esprit familial, du sens national, de la conscience sociale et de la liberté culturelle ;
- l'éveil de la vitalité religieuse harmonisée à l'éducation progressive de la liberté.

Depuis sa création, l'APEC n'a cessé de démontrer ses qualités d'organisation .Elle s'est dotée d'un grand bâtiment abritant ses bureaux dans un quartier populaire de MATONGE dans la commune de KALAMU. Elle est l'organisation des parents la mieux structurée. Elle est la résultante d'un contre-pouvoir et affranchi de la domination du joug de l'ANAPECO, la seule structure officielle reconnue.

Association des Parents et Elèves des Ecoles protestantes (APEP)

Dès notre arrivée au siège national de l'ECC, nous avons pu entrer en contact avec le Président de cette association qui nous donna rendez-vous rapidement dans les locaux de sa résidence. C'est une des associations des écoles protestantes faisant profiter d'autres associations de son expérience associative. Notre présence dans sa résidence était de l'ordre de quatre matinées pour une semaine et nous y avons récolté des documents, des observations, des numéros de contact et des adresses des autres APE ainsi que 4 entretiens semi-directifs.

Devant les hésitations et incertitudes, l'Eglise protestante et kimbanguiste se sont vues obliger de doter leur réseau de leurs propres associations des parents. Cependant, l'APEP est tributaire des idéologies séparatistes ou individualistes qui caractérisent l'Eglise du Christ au Congo pour son fonctionnement. Avec plus de quatre-vingt-sept communautés, elle a du mal d'assurer son unité et sa cohésion. C'est pourquoi, elle reste moins influente et paraît moins organisée que l'APEC.

La qualité de la prestation associative est largement tributaire de la disponibilité et de la performance de ses membres, c'est-à-dire de leur comportement du fait que ces derniers soient au cœur du fonctionnement de l'association. Les dirigeants et les gestionnaires des établissements scolaires s'aperçoivent que les objectifs et le développement de l'APEPE ne seront pas atteints sans l'engagement des acteurs compétentes et motivées, prêts à un minimum d'intégration des comportements des membres ou des communautés. Bref, des acteurs sociaux concernés poursuivent, chacun, des objectifs parfois divergents, voire contradictoires guidés par les intérêts de chaque communauté ecclésiastique.

Association des Parents et Elèves des Ecoles Conventionnées Kimbanguistes

Au sein de l'APEECKI, nous avons été reçus, en premier lieu, par le secrétaire de l'association. Celui-ci nous a invité à participer à une réunion des bureaux de la représentation régionale où nous avons rencontré, entre autres, le président national ainsi que celui de la ville de Kinshasa. Ces derniers ont accepté que nous nous entretenions avec eux. Nous avons pu effectuer deux entretiens semi-directifs ainsi que des observations et recueilli des supports de communications et les PV des réunions de l'association.

L'APEKI, bien que reconnue par l'arrêté ministériel, est une association encore discrète et très faible aux yeux de l'opinion nationale. Elle est en train, de se rechercher et ses assises sont encore confuses et moins rigides.

Association des Parents et Elèves Islamiques

La prise de contact avec l'APEI s'est avérée très difficile et pour cause, l'association était en sommeil depuis longtemps et représentée dans le concert national par l'ANAPECO. Nous nous étions résolus de mettre de côté le courant syndical. C'est au détour d'une conversation ordinaire avec un syndicaliste de la SYECO que nous avons pris connaissance avec le président de cette association. Nous avons très rapidement en accord et obtenu un rendez-vous pour un entretien semi-directif avec son président.

L'Association des parents d'élèves islamiques est une création récente. Elle est née en réaction contre l'attitude de l'ANAPECO de la Province Orientale. Cette dernière est accusée de n'avoir pas pris en compte les écoles islamiques dans la répartition des fonds des organismes extérieurs destinés à reconstruire et à équiper les écoles de la Province Orientale touchées par la guerre d'agression. Etant donné qu'elle était le seul interlocuteur, elle n'avait repris sur la liste aucune école islamique alors que les parents d'élèves islamiques étaient représentés par l'ANAPECO provinciale. Cette structure qui émanait de l'administration urbaine avait désigné un comité dont les membres n'étaient pas élus par l'Assemblée ni ne relevaient de la communauté islamique.

Conscients de cette situation, les parents musulmans ont convié le Représentant légal à s'associer à eux en vue d'organiser une association répondant à l'idéologie et à la doctrine de leur Eglise. Aussi, la première assemblée qui s'est tenue à Kisangani au mois de juin 2006 avait-elle décidé de mettre fin à la couverture de l'ANAPECO et son retrait de cette dernière. La même assemblée a fixé les critères des élections dont l'appartenance à la religion.

A la différence des autres, cette nouvelle structure a le mérite d'émerger sous la conduite des revendications des parents soutenus par l'idéologie de l'Eglise. Elle résulte du dernier pré carré de la propagation de l'Islam à l'Est du pays. Elle peut donner une nouvelle impulsion dans la sphère éducative congolaise par sa prise de conscience des problèmes scolaires de leur communauté.

Associations des parents des élèves et comités des parents.

Les associations des parents d'élèves et les comités des parents sont deux termes distincts qui ne prêtent à aucune confusion. Les comités des parents se réfèrent aux structures faïtières au niveau local et restreint pour chaque école. Tandis que les associations des parents d'élèves tiennent à l'organisation du système d'enseignement scolaire congolais selon le type de gestion : écoles conventionnées, écoles officielles et écoles privées.

Genèse du pluralisme associatif.

Les écoles conventionnées et officielles sont des institutions publiques qui dépendent totalement de l'Etat. Au titre de la convention de 1977, l'Etat avait rétrocédé aux Eglises catholique, protestante, kimbanguiste et islamique les écoles dans l'état où elles étaient.

Ainsi nous avons : les écoles conventionnées catholiques, les écoles conventionnées protestantes, les écoles conventionnées kimbanguistes, les écoles conventionnées islamiques et les écoles officielles. A chaque réseau correspond un type d'association des parents d'élèves : APEC : pour le réseau catholique, APEP : pour le réseau protestant, APEKI : pour le réseau kimbanguisme, APEI : pour le réseau islamique, ANAPECO : pour les écoles officielles et certaines écoles privées. Elles correspondent chacune à un réseau de l'enseignement public et sont reconnues officiellement comme groupements associatifs du secteur de l'éducation et agréées en qualité de partenaire éducatif du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel par arrêtés ministériels.

Même si les contributions des parents existaient dans l'époque coloniale, elles n'étaient pas assurées sur base des assises bien structurées comme les comités des parents. Ces derniers ont été officiellement créés et généralisés en 1980 dans le but d'amener les parents à financer le système éducatif dans un contexte de début de crise financière du Parti Etat, comme le démontre Ngub'Usim Mpey Nka : *« La crise de financement des institutions scolaires et universitaires a inévitablement conduit à la dégradation des conditions de travail dans ces institutions et à la baisse de la qualité de l'enseignement et de son produit. Le cas de l'Université de Kinshasa, est particulièrement symptomatique : "Le malaise couvait déjà depuis très longtemps au sujet des conditions de travail des enseignants aussi bien que celles des étudiants en continuelle dégradation. En fait, tout tournait autour de l'absence d'un financement adéquat de l'ESU (Enseignement Supérieur et Universitaire). Les dépenses de l'Etat pour l'ESU étaient tombées de 7,38% en 1980, à seulement 1,46% en 1989 et 0,10% après 1990. Cela se traduisait au niveau des conditions de travail par des salaires très dérisoires et même irrégulièrement payés, avec des arriérés de dizaines de mois, la vétusté ou l'inexistence des équipements didactiques et de recherche, la surcharge des auditoires avec des effectifs des étudiants trop élevés, etc. Un tel contexte de travail ne pouvait se solder que par une démotivation du corps enseignant, l'exode des cerveaux vers l'extérieur, la négligence des activités pédagogiques et de recherche au profit des activités extra-muros. Tout cela a contribué à la baisse de la qualité de la formation..." »*

Facteurs d'émergence.

L'émergence des comités des parents remonte aux années 1978 et s'est intensifiée dans les années 1990 à la suite de l'incapacité du pouvoir central de s'acquitter de ses obligations vis-à-vis du système éducatif. Avec le vent des libertés individuelles et d'association qui a soufflé pendant la période de la conférence nationale souveraine. (1991-1992), le phénomène s'est développé. Les facteurs favorables à l'émergence des comités des parents sont principalement: la grève généralisée des enseignants de 1990, la crise multisectorielle, la pauvreté généralisée, la rupture de la coopération structurelle, la profondeur des enseignements et l'irruption des écoles privées.

Les grèves des années nonante ont permis, non seulement, de soutenir l'enseignement public par le biais des salaires des enseignants par les parents, mais aussi l'émergence des associations des parents d'élèves, la prolifération des comités des parents chargés de palier l'irresponsabilité de l'Etat et la création des écoles privées.

En prenant le contrepoids des écoles publiques gangrenées par les antivaleurs et la mauvaise qualité d'enseignement, les parents désireux d'éduquer leurs enfants dans des conditions acceptables se sont organisés pour envoyer leurs enfants dans des écoles privées. L'accès à ces écoles était limité aux parents pourvus des moyens.

Cependant la plupart des congolais, même ceux qui travaillent, effectuent leurs obligations professionnelles souvent dans des conditions très mauvaises. Ils sont souvent mal payés et les milieux de travail ne sont pas hygiéniquement soignés et agréables. Les congolais ne sont pas rassurés des jours de leur vieillesse à partir de leur travail. Or, d'aucuns n'ignorent qu'avec les salaires pratiqués dans notre pays, il est fort difficile d'investir et de se doter des biens immobiliers qui paraissent être l'investissement le plus sûr en RDC.

En pareilles conditions, l'avenir des enfants ne peut qu'être hypothéqué. Conséquences : disparité d'accès à l'école, travail précoce des enfants,...

Composantes du système éducatif

Le comité des parents est une structure d'organisation des parents pour chaque école mue par la volonté de se regrouper pour appuyer et maintenir l'instruction de leurs enfants. Son rôle est de soutenir les conditions de travail des enseignants en leur octroyant un complément à leurs salaires. Les problèmes liés à la gestion pédagogique et administrative sont du ressort de comité de gestion scolaire. Il est à noter que les parents ne participent au projet éducatif de l'école qu'à ce qui touche à la contribution des parents.

Des organes de gestion et membres.

Les comités des parents sont structurés, en organes ci-après : l'assemblée générale, la présidence, le secrétariat, le trésorier et le collège des conseillers. Il n'y a pas de catégories entre les membres et les différents organes sont gérés et dirigés par le bureau du comité représenté par son président et son adjoint, d'un secrétaire, d'un trésorier assisté de leurs adjoints, et le collège des conseillers qui assurent la gestion quotidienne de l'organisation.

Du financement

Les ressources financières des comités des parents proviennent essentiellement des parents d'élèves. Pour son fonctionnement, ils font recours à des cotisations spéciales ou ils prélèvent sur le pourcentage des frais de minerval réservé aux associations des parents selon la nomenclature officielle de la clé de répartition ; elle accorde 1% aux APE, les comités de parents utilisent ce fond et doivent envoyer 10% à leur hiérarchie.

Grille d'analyse et présentation des résultats

Conformément à la démarche inductive choisie, les hypothèses ont été inspirées par l'examen des premiers entretiens disponibles. Il existe un lien entre le rapport social et les représentations. Le rapport social est influencé par le type d'action menée. Par « type d'action menée », nous entendons la gratuité des frais scolaires au niveau primaire et secondaire, la suppression de motivation des parents, le soutien de la convention... Le rapport social est influencé par le domaine envisagé. Les domaines dont il est question

ici sont par exemple les subsides, les reconnaissances, le service aux usagers... Le rapport social est influencé par la proximité politico-religieuse. Nous visons ici les « piliers ».

Le cadre d'analyse et les hypothèses ont alors permis la construction d'une grille d'analyse reprenant de façon organisée les questions auxquelles nous avons tenté de répondre lorsque nous nous sommes trouvés en face de nos interviewés. L'analyse de chaque interview reprend les points essentiels de la grille d'analyse.

Fonctions des associations et comités des parents

Les associations et les comités des parents assument essentiellement trois fonctions essentielles : une fonction d'articulation des intérêts, une fonction manifeste de revendication et une fonction latente d'intégration.

Par fonction d'articulation des intérêts, il faut entendre, selon GA Almond et GB Powell (1966), le processus par lequel les individus et les groupes formulent leurs demandes auprès des décideurs politiques. Cette fonction d'expression des intérêts sert de plaque tournante entre la société et le système politique. En effet, il est naturel que les divers groupes d'intérêts fassent connaître leurs revendications. Ensuite, les partis politiques exerceront la fonction agrégative pour homogénéiser et harmoniser ces multiples revendications disparates et réduire la multiplicité des exigences particulières à quelques objectifs collectifs. Enfin, sur ces bases, le gouvernement et le parlement arrêteront les choix des intérêts (G.A. ALMOND et GB POWEEL, 1966, p.72).

Cette procédure ne se vérifie pas dans le cas de la RDC où les partis politiques et l'Etat ne jouent pas pleinement leur rôle qui ne se traduit qu'en termes d'intention politique. C'est à ce niveau que se joue le rôle indispensable de la société civile dont les APE font partie intégrante. Les demandes peuvent être manifestes ou latentes :

- il peut s'agir des déclarations diffuses qui indiquent une insatisfaction, mais non les moyens d'y remédier ou bien des requêtes spécifiques ;
- les demandes peuvent aussi être, soit générales, soit particulières ;
- enfin, les articulations des intérêts peuvent être instrumentales, prenant la forme d'une négociation dont les termes sont énoncés avec réalisme, ou bien affectives, revêtant alors la forme d'une simple expression de gratitude, de colère, de désappointement ou d'espoir.

La prolifération des associations parentales se situe dans ce cadre de formulation des attentes des acteurs de l'enseignement et les méthodes mises en œuvre pour les exprimer.

La gestion décentralisée prônée par les organismes d'aides internationaux et le rôle palliatif des APE constituent les deux faces et cheval de bataille dont les acteurs à tous les niveaux doivent se battre pour la refonte du système éducatif congolais.

Par fonction manifeste de revendication, les associations et les comités des parents de tous les réseaux bien que reconnus comme principaux partenaires éducatifs n'ont jamais remis en cause les objectifs de leurs organisations en consortium permettant de se regrouper, de canaliser et de rationaliser les vrais problèmes de gestion orientés vers la revendication scolaire, la gestion pédagogique et administrative étant réservée au comité de gestion scolaire, ils se retiennent en organisation faïtière, en intermédiaire, ce type

d'acteur répondant à une demande sociale, à un vide engendré par l'évolution de la structure sociale ou à une perte de légitimité des acteurs instituant comme l'Etat. Il est un "intermédiaire", dans le sens où, au-delà de sa recherche personnelle d'intérêt, il guérit ou s'efforce à guérir les maux dus au dysfonctionnement social, il institue une nouvelle légitimité, limitée, certes, à une question posée et déterminée, mais dont la mise en œuvre peut, par contagion, toucher d'autres domaines de la vie.

Donc, du style adopté dépend l'efficacité de ces associations. Elles peuvent, à la limite, servir de substituts fonctionnels aux partis politiques voire bousculer la société civile si ceux-ci s'avèrent incapables d'exercer la fonction agrégative. Ceci peut nous amener à obtenir une législation qui ne s'opposerait pas aux résistances, aux dénis des uns et des autres. A ce niveau, les associations des parents assurent trois fonctions :

- la fourniture d'une information complète et circonstanciée, spécialement par les dirigeants de ces organisations. Faute de cette documentation appropriée, les décideurs administratifs ou politiques commettraient d'avantage d'erreurs sur le sens et le contenu des mesures à prendre.
- le consentement des intéressés aux mesures envisagées, le dirigeant des groupes rendant de grands services en acceptant d'exposer l'action entreprise à leurs agents et de leur recommander l'exacte application. Cette fonction d'acquiescement- participation consolide le consensus.
- la canalisation des revendications : les associations et les comités des parents rendent à la communauté le service de canaliser et de rationaliser les aspirations et des mouvements qui, sans elles, prendraient souvent une forme désordonnée et violente. Ce rôle prévient les excès de revendication.

Selon, R.K. Merton (1966), les organisations civiles exercent, au-delà d'une fonction manifeste de revendication, une fonction latente d'intégration. De façon indirecte et inattendue, en effet, dit-il, ces organisations servent aussi le système établi, en canalisant les flux revendicatifs, dûment dépouillés de leurs virtualités révolutionnaires. . Ce type de fonction est réellement exprimé tel que nous l'avons appréhendé aux APE de Kisangani, dans l'ex Province Orientale au niveau de la fixation des frais de contribution des parents. Au cours d'un entretien avec un responsable urbain de la Province, ce dernier s'exprime bien : *"...dans la Province orientale, les frais scolaires sont fixés comme suit : à l'intervalle de la fermeture et de l'ouverture de l'année scolaire, chaque comité de gestion scolaire et des parents se réunissent pour convoquer l'assemblée des parents avec à l'ordre du jour évaluer l'année précédente et fixer les frais de l'année scolaire en cours. Une fois que les parents, la direction scolaire, les enseignants et les syndicats se sont mis d'accord sur les frais à payer à chaque école, le responsable provincial de l'enseignement ou le délégué de l'exécutif provincial convoque une assemblée au lycée MAPENDANO. Prennent part à cette assemblée les chefs d'établissement de chaque école, les présidents des comités des parents, les délégués des enseignants, les syndicats, les responsables des coordinations de tous les réseaux et toutes les APE. Après avis et considération, les décisions prises au cours de l'assemblée sont consignées sur un P.V qui sera transmis au Gouverneur de province. Celui-ci convoque une réunion technique des représentants des associations et responsables de l'enseignement au niveau provincial pour prendre acte en vue de signer une décision fixant les frais scolaires ainsi que la clé de répartition et les modalités de paiement "*.

Cette interview n'explique pas tout, car les décisions de chaque comité des parents sont transmises à l'échelon hiérarchique du réseau de l'association parentale à laquelle appartient l'école. Le comité urbain et provincial de l'association rassemble les décisions pour fixer les spécificités de chaque école. Les délégués qui participent appuient le point de vue de leur association censée canaliser leurs avis à l'échelon provincial. Donc les associations sont, de ce fait, la voie de passage et le flux d'information des aspirations des parents et enseignants sans quoi l'année scolaire pourra être hypothéquée. " L'état, dans ce cas, ne fait que ratifier ce que les associations des parents et les comités des parents ont traduit "(Kimwanga Nk et Mputu B, 2005). Faisant partie intégrante de la société civile nationale, les associations et comités des parents assurent dans le système éducatif trois fonctions essentielles : l'articulation des intérêts, la revendication et l'intégration. Cette triple fonction leur impose non seulement comme rôle d'être une caisse de résonance et une bourse pour l'école mais elles intègrent aussi l'intégration professionnelle des enfants hypothéquée par la dépréciation de leur qualification sur le marché de l'emploi.

Ceci peut être illustré par le témoignage ci-après : *concrètement, les suggestions peuvent partir d'un côté comme de l'autre. Quand nous nous réunissons, nous pouvons prendre une décision commune à partir de laquelle le comité des parents convoque une assemblée pour expliquer la situation aux parents. Il peut arriver, comme dans le cas où nous avons voulu ouvrir un cycle long en informatique... C'est parti du comité des parents dans ce sens que les enseignants ont souffert longtemps d'une sous-motivation, et on a analysé la situation, on a constaté que c'est parce qu'il y avait moins d'élèves – avec les études techniques, ce n'est pas comme dans les cours généraux – on s'est dit : 'Dans ces conditions, il faut fermer le cycle court professionnel qui ne présente plus beaucoup d'intérêt pour les élèves, au profit d'un cycle long commercial'. Alors, à ce moment-là, les parents ont écrit à la représentante légale que, voilà, après analyses et après discussions avec les parents, nous convenons qu'il faut fermer le cycle court professionnel et ouvrir le cycle long commercial. Ils ont introduit une demande comme ça. Donc, voyez, c'est parti des constats des problèmes qui se posaient à l'école, les parents ont analysé, ils ont traité les problèmes à l'assemblée, puis, ils ont écrit pour demander que l'on ouvre. La représentante légale a lu la lettre et elle a donné une suite à tous, parce qu'il s'agit affaire qui concerne tout le monde."*

Cette fonction et rôle donnent aux associations des parents la légitimité d'intervenir dans le système éducatif. Mais ils leur en donnent plus la responsabilité de la transformation de l'enseignement au profit de l'intérêt général.

Du financement.

Evoquer les ressources financières des APE suppose que ce sont des associations soumises à des principes comptables et bancaires équivalents à ceux des associations sans but lucratif non confessionnel. En effet, la loi 004/2001 du 20 juillet 2001 est muette quant à la comptabilisation des ASBL mais, il est prévu que ces associations tiennent leur compte annuel. Le terme comptabilisation des ASBL recouvrent deux objectifs majeurs et significatifs : compter et rendre compte. La comptabilité vise à rendre public les avoirs et les dettes et rendre compte aux membres qui ont besoin d'être informés sur la manière dont les ressources financières collectées ont été gérées par l'administration de l'ASBL. Or, ce principe n'est pas la règle aux associations parentales d'élèves du

Congo. Les ressources financières proviennent exclusivement des parents d'élèves, membres de ces associations. La première source financière provient d'un pourcentage lui réservé dans les frais de minerval ; 10% est réservé aux APE. Outre ce pourcentage fixe, les APE tirent leurs ressources des cotisations des membres ou peuvent imposer d'autres frais. Les APE des réseaux conventionnés bénéficient des dons, des legs des hommes politiques.

Normalement, l'argent est perçu directement par le comité de parent qui le transmet au niveau de la commune, de district, de la province ou national. Cependant, la répartition de ces frais entre les différents niveaux hiérarchiques pose problème : soit l'APE provinciale interdit aux comités des parents de verser ces frais aux APE intermédiaires et de les envoyer directement à l'APE provinciale. Soit les APE intermédiaires se plaignent d'être dépourvues et dépourvues des moyens pour leur fonctionnement car l'APE provinciale l'accuse de détourner ces frais et de les bouffer.

La problématique du flux de ses frais est perturbée dans les deux sens et personne n'a la maîtrise de ces frais. L'ANAPECO prévoit la répartition ci-après d'après son règlement intérieur : Comité provincial 40%, comité secteur 10%, comité territorial ou communal : 20%, comité de district ou urbain 10%, et le comité national bénéficie de 20% du montant octroyé au comité provincial. La clé de répartition de l'APEC, par contre prévoit telle que stipule son règlement intérieur est la suivante : comité scolaire 40%, comité de district : 30%, le comité provincial ou urbain : 15%, comité directeur (national) 15%. Dans tous les cas, cette clé n'est pas toujours respectée. L'ANAPECO qui se rallie aux ONG internationales s'emploie à la suppression des frais scolaires et affirme ne pas demander de cotisations à ses membres pourtant démunis et se donne l'image d'une association composée des membres qui se sacrifient pour leur cause. Malgré la faillite du pouvoir central, l'ANAPECO continue à soumettre chaque année des demandes de fonds au gouvernement.

En revanche, l'APEC ne se lasse pas de solliciter ou d'imposer la participation financière à ses membres pour son fonctionnement, financer la coordination nationale et perpétuer l'idéologie de l'Eglise. Il est indiqué que les taux des cotisations, les montants demandés et leur répartition sont fixés et modifiables par l'Assemblée Générale. Le taux de cotisations des membres est fixé par trimestre par le comité directeur ou les comités des provinces. Une cotisation spéciale trimestrielle ou annuelle peut-être imposée par élève. Tel est le cas de la formation organisée en 2007 dans la ville de Kinshasa où chaque comité scolaire devait payer 20.000Fc soit 40\$. Alors que l'APEP qui a organisé la même formation avait demandé 1000fc soit 2\$. La liste des frais supplétifs de l'APEC n'est pas exhaustive, elle va des interventions ponctuelles aux frais fixes tels que : la carte de membre, l'achat des statuts, frais des écoles délabrées, chaise plastique et fardes à chaque comité scolaire pour son équipement, frais supplémentaires pour la construction de ses bâtiments et ouverture de son compte bancaire, ...

Des indices du dysfonctionnement.

A l'instar de toutes les institutions de la République démocratique du Congo, l'Association Nationale des Parents et Elèves du Congo qui constitue, par ailleurs, un référent dans le domaine éducatif, est confrontée à la crise sociale, économique et politique, qui perturbe et remet en question son système de fonctionnement et d'organisation, son statut et ses

finalités. Il vit un profond dysfonctionnement dans son rapport avec l'Etat et une anomie (dans le sens où l'entend Durkheim et dans le sens où l'entend Merton) qui l'oblige à se repositionner, à se réorganiser et à réagir pour survivre.

Pour recréer des conditions de survie et d'avenir plus stables et juguler la crise, toutes les écoles ont adopté des pratiques et des logiques d'action plus ou moins ingénieuses, en redistribuant des rôles aux différents acteurs qui les composent et en faisant l'économie de certaines pensées. Mais force est de reconnaître que la situation reste préoccupante et en appelle à une mobilisation plus importante, afin de transformer cette position défensive en une stratégie plus offensive.

Ainsi, nous avons constaté un dysfonctionnement qui se situe au niveau de la légitimité, de la crise du pouvoir et d'autorité, de l'organisation bureaucratique et de la compétence.

Lutte de légitimité entre l'ANAPECO et APEC.

Les leaders de l'ANAPECO et de l'APEC partagent un même type de profil. Ce sont des cadres et fonctionnaires de l'état impliqués dans des organisations scolaires ou internationales. Les membres des APE de Kinshasa, de Lubumbashi et de Kisangani sont des individus instruits, connectés au monde politique, à la société civile, aux bailleurs des fonds internationaux, etc., bref des personnes qui ont un certain capital social à entretenir. Les leaders de l'APEC sont tous des cadres catholiques proches de la hiérarchie de l'Eglise impliqués dans plusieurs activités en rapport avec l'éducation qui leur donne accès à certains lieux où se prennent des décisions. Alors que la participation des parents est de plus promue par la communauté internationale et les bailleurs des fonds des organismes internationaux, l'ANAPECO reste considérée comme une association inféodée à l'état. Les leaders actuels éprouvent beaucoup de mal à décoller cette étiquette " d'association d'Etat ". Pour sortir du gouffre, l'ANAPECO a adopté une double stratégie de survie qui consiste à s'investir dans le privé, les associations conventionnelles moins structurées telles que l'APEI et à se faire apprécier par les organisations internationales. En la quête des nouveaux membres, l'ANAPECO s'est alliée à l'ASSONEPA représentant les écoles privées agréées, en réalité, c'est une structure parallèle car bien des promoteurs sont membres, soit sympathisants ou collaborateurs de l'ANAPECO.

L'ANAPECO prône la suppression des frais scolaires et l'accès pour tous à l'éducation comme politique et mode de légitimité. Cependant, elle ne semble pas maîtriser les contraintes économiques, ni avoir un projet sur des mesures à prendre à une telle régulation. Elle s'approprie le discours hégémonique de la communauté internationale sans se construire une identité propre. D'où elle passe pour un " pantin " non seulement de l'Etat mais aussi des bailleurs.

Par contre, l'APEC propage une vision morale de la pauvreté. Contrairement à l'ANAPECO, elle opte clairement pour une politique élitiste. Elle veut niveler l'enseignement vers le haut et est contre la suppression des frais scolaires. Donc, tous les parents doivent se sacrifier et prendre leurs responsabilités. Aussi pour donner son image et asseoir sa légitimité, l'APEC concentre-t-elle son action autour des moyens. Chaque réalisation est soigneusement préparée et mise en évidence. Elle se légitime à travers ses diverses constructions bien plus qu'à travers un combat pour un enseignement de qualité et gratuit pour tous. Elle s'arroge le mérite d'avoir sauvé le

système éducatif congolais en assurant sa réputation à l'affichage d'une certaine rigueur et d'un certain professionnalisme. La sphère scolaire est totalement intégrée à la sphère religieuse à travers ses discours empruntés de la morale chrétienne.

Comme l'église, l'APEC développe son action sur le dos d'un Etat défaillant en valorisant ses œuvres en comparaison de l'inaction du pouvoir public qu'elle ridiculise. Les écoles officielles selon l'APEC sont l'image de la « déliquescence de l'Etat » et la preuve que l'ANAPECO est comme l'Etat, inefficace et irresponsable. Elle considère que les membres de l'ANAPECO sont tous des utopistes, démagogues et hypocrites comme tous les agents de l'Etat qui réclament la suppression des frais scolaires alors qu'ils en profitent du système.

L'APEC s'est toujours montrée engagée dans sa prise de position vis-à-vis du pouvoir public. Cette prise de conscience a été manifestée lors de la dernière crise scolaire où les leaders provinciaux et nationaux de l'APEC soutenus par les parents de grandes écoles catholiques et le Cardinal ETSOU ont joué un rôle majeur dans la reprise des enseignements en demandant aux parents de recommencer à payer la prime de motivation aux enseignants en invoquant une stratégie visant à satisfaire l'intérêt de tous les parents " sauver l'année ".

Pouvoir des APE

Il est utile de savoir si le rôle des APE est différent de l'engagement politique des institutions dont elles sont issues. Un regard affiché sur leur pouvoir au sein du champ scolaire permet de constater que les APE sont caractérisées par une faiblesse due au manque de leadership efficace permettant de s'imposer dans l'espace public pour défendre l'intérêt des parents. ANAPECO et APEC sont la voix de quelques parents ayant moins le souci de démocratiser l'enseignement que d'assurer la reproduction sociale et de nourrir leurs réseaux. Ces associations sont ainsi comme des interfaces pour juguler les crises et canaliser ou bloquer tous les flux de revendication de la base. La dimension morale de l'APEC exclut systématiquement les rapports égalitaires. Cependant, les membres des CP des bonnes écoles et des APE sont toujours animés de leur justification : éviter la grève pour le bien des enfants et sont prêts à conscientiser les parents de l'importance de payer les frais pour ne pas priver leurs enfants de l'éducation scolaire. Ils sont toujours soucieux de ramener l'ordre et ne sont pas des contre-pouvoirs mais des instruments de gestion de la patience qui contribuent à la reproduction d'un système porteur de différenciation sociale.

Les attitudes des APE et comités des parents durant la grève révèle leur impuissance et faiblesse. Elles n'ont pas d'autonomie d'identité propre. Alors que L'ANAPECO s'est montrée très discrète, l'APEC a affiché son pouvoir en proposant un projet alternatif qui a été adopté à tous.

Modes de gestion et d'organisation

Indépendance ou autonomie des APE.

Avec l'implication de l'Etat, de l'Eglise et actuellement des bailleurs, on peut se demander si les APE, en remplissant leurs rôles et missions dévolus, sont dans des conditions adéquates pour se constituer en un acteur autonome, en contre-pouvoir par rapport aux pouvoirs organisateurs. Dans le cas de l'ANAPECO, elle a perdu sa notoriété en ce sens

qu'elle a perdu un grand nombre de ses membres. Elle est devenue un instrument de la politique internationale et du pouvoir public étant donné qu'elle a été pendant plusieurs années sous-tutelle de l'Etat, elle devient maintenant sous-tutelle de la communauté internationale.

Bien que l'ANAPECO ait perdu la plupart de ses membres, et malgré l'émergence des nouvelles associations parentales, elle reste la seule privilégiée et principale interlocutrice des bailleurs de fond. Son statut légal lui donne la notoriété des faits au niveau provincial et national. Le rapport de la Banque Mondiale sur le secteur éducatif congolais illustre que " l'ANAPECO est l'association la plus importante (Banque Mondiale, Le système éducatif congolais ; Priorités et alternatives, document de travail, Washington DC)" alors que les autres associations ne sont même pas citées.

Dans les provinces, les bailleurs traitent exclusivement avec ANAPECO, elle semble occuper une position qui la place au-dessus et l'empêche d'assurer une appropriation des orientations éducatives du pays, car elle n'est pas soutenue par une base.

Même si l'ANAPECO est bien représentée en provinces, elle est uniquement consultée pour approuver les calendriers scolaires, et la nomenclature des frais. Le débat est structuré uniquement autour des questions des frais scolaires, et elle ne développe aucune politique originale.

De l'indépendance des CP et de l'autonomie de CG.

Dans l'ensemble des écoles, le centre de décision sur le fonctionnement, la pédagogie et l'administration se situent au niveau des comités de gestion au sein duquel sont représentés le comité des parents, le représentant syndical et la direction scolaire. Cela veut dire que la direction conduit son école, définit ses priorités, son organisation, sa contribution de parents et son système de contrôle pédagogique d'une manière autonome.

Le CG détient le pouvoir de décision en matière d'utilisation de frais de fonctionnement et des frais de motivation des enseignants. Toute une série des frais sont fixés en théorie à la rentrée scolaire au sein de chaque école par l'AG ; les représentants des parents, des enseignants, du syndicat, le chef d'établissement et éventuellement le curé se réunissent en comité restreint, prennent une décision et font une proposition à l'assemblée générale. Une fois le consensus atteint, un PV est dressé et fait foi et les frais sont légalisés au niveau de la base. De fois, il est communiqué via le journal de classe et billet de vacances à la fermeture scolaire.

Malgré l'apport financier et la source de légitimité directe dans la gestion scolaire qui leur a été conférée par le pouvoir public et de plus en plus par les bailleurs, les parents jouent toujours un rôle de banquier, le comité de gestion concentre l'essentiel du pouvoir pratique de la décentralisation de fait due à la déliquescence de l'Etat, en recomposant et en insérant partiellement en son sein des fonctions dévolues officiellement à l'Etat et aux autres instances de coordination. Les parents exercent souvent peu de contrôle sur l'utilisation des fonds et les CP sont des associations fictives dont les parents se servent comme d'alibi.

La gestion financière est donc l'apanage des chefs d'établissements et les parents ont peu de marge des manœuvres ; ils doivent se plier aux normes locales. Les négociations dans les espaces de concertation sont très limitées car l'accès des parents ordinaires ou

trop contestataires n'est pas facile. La conception locale de participation est plus restrictive tel le prévoit les partenaires internationaux. Le financement par les parents et la gestion décentralisée génère donc des tensions entre les enseignants, les parents et la direction. Car il règne toujours un climat de suspicion généralisée au sein de l'école.

Ainsi, la gestion décentralisée au niveau de l'école semble difficilement fonctionner aussi longtemps qu'il n'existe pas une instance de régulation forte et sans arbitrage pour veiller au respect des procédures. Car il apparaît que les décisions prises sont toujours le résultat des rapports de force et de jeux d'alliance. Les parties, en fonction de leur pouvoir lors des négociations font évoluer les choses plus ou moins selon leurs intérêts.

Chaque école présente donc une situation particulière puisqu'elle va dépendre des capacités managériales du chef d'établissement, de l'efficacité du CP, du pouvoir de chaque acteur, de frais que les parents sont à mesure de payer, de l'appui extérieur qu'elle reçoit ou non, etc.

Crise de l'autorité et des obstacles à la participation des parents.

En réalité, les concepts de transparence, de renforcement des capacités, de bonne gestion, d'intérêt général, d'équité semblent avoir peu de sens au sein des APE et CP, voire sans valeur. Si les parents, les CP et APE utilisent ces expressions importées, ils acceptent volontiers les occasions leur offertes sous forme de projet participatif, mais qu'ils les utiliseront dans un tout autre but que celui qui est prévu. Cette option permet de ne pas se faire exclure du champ social éducatif mais d'user des pratiques dites "dysfonctionnelles" ou culturelles qui sont en réalité des comportements tout à fait fonctionnels dans un contexte qui est lui-même confus et dysfonctionnel. Car les bénéficiaires ne sont pas toujours prêts à changer pour s'adapter aux plans prévus pour eux qui font partie du champ social et qui ont des positions sociales et des intérêts à défendre.

Ainsi, les obstacles qui sont à la base de pleine participation des parents se ramènent à :

Des élections des représentants.

Le territoire national a été longtemps caractérisé par une situation politique très trouble ; les velléités des dictatures et les conflits armés ont empêché la démocratie de s'installer en RDC. Même si on ne peut pas compter sur des élections périodiques pour exprimer son mécontentement, la culture démocratique est loin d'être partagée par tous et les dividendes des dernières élections démocratiques se font attendre.

Les élections impliquent que les candidats soient élus en fonction d'une stratégie éducative ou du moins d'un projet au cours d'un mandat précis. L'idéal des élections est aux antipodes de l'attitude paternaliste des APE et CP. Cette dernière décourage chez l'individu, l'autonomie de penser et d'agir alors que les élections consistent à entraîner les parents à devenir capables de prendre part au gouvernement de leurs associations et à avoir une influence prépondérante dans le mécanisme de la prise des décisions à tous les niveaux, à travers l'exercice de la démocratie participative.

Le choix local

Dans la plupart des APE et CP, les élections sont souvent biaisées : soit le nombre des candidats est limité par les conditions d'éligibilité, soit ils sont cooptés, ou encore il n'y a pas de candidats. Les élections ne sont pas organisées sur un projet.

Le cas de l'Association des parents d'élèves islamiques est frappant. Elle est dirigée par des personnes désignées par l'administration de l'ANAPECO provinciale. Dans cette association, les parents sont membres et subissent la contrainte de cette administration qui tombe sur leur tête.

Toutefois, le choix ou l'affiliation à l'APE dépend du réseau auquel appartient l'école. Il s'agit d'une structure non issue d'une dynamique à la base, elle tombe au-dessus des parents qui n'ont pas l'opportunité de choix de l'école de leurs enfants car l'offre est insuffisante en milieu rural ou périphérique. En outre, même en ville où l'offre est suffisante, l'accès vers une meilleure école rime parfois avec une augmentation des frais que les parents ne peuvent pas supporter.

Participation au niveau local

La participation des parents au niveau local présente un danger. Le comité de gestion qui est un espace d'opportunité semble être une impasse puisque ni l'option de choix, ni l'option de contestation ne s'offre pas aux parents et lesdits représentants (au CG) manquent d'autonomie et ne constituent pas un contre-pouvoir. Ceux qui arrivent à se faire une place n'ont pas intérêt à ce que règne la transparence et ne sont pas choisis pour leurs compétences mais selon d'autres critères. L'espace scolaire est en fait l'expression du flou et des rapports de force par excellence. Le CG sous-tendu par des rapports de force ne constitue pas espace de démocratie participative et de transparence.

Participation à l'échelon supérieur

La stratégie mise en œuvre par les APE consiste à créer des cadres de concertations (comité provincial), mais ceux-ci ne semblent répondre qu'aux impératifs formels et non à une volonté réelle sur la politique éducative. Trois handicaps empêchent la participation des parents aux niveaux supra locaux ; la foi au modèle, le faible niveau d'intervention et le manque de cadre légal. Les APE ne sont pas impliquées à toutes les étapes de l'élaboration et ne semblent être consultées que pour approuver des projets de textes concernant les frais scolaires et les légitimer. Les représentants des parents manquent de légitimité et n'ont aucune influence pour la diminution des frais scolaires. Elles sont perçues par les parents d'élèves comme des structures faisant partie du complexe administratif, sans leadership efficace pour se constituer un lobbying fort.

La défaillance de l'Etat ne garantit pas le respect et le suivi des règles existantes. Avec ce type de comportement, sans que les conditions préalables à la participation soient réunies, il existe un risque de crédibiliser l'idée de la démocratie, d'engendrer une lassitude à la participation avant même qu'elle ne soit mise en marche.

Pistes de solution

Le renforcement des capacités des APE et CP, à notre avis ne peut améliorer les capacités des parents qui, généralement sont représentés au sein des APE et des CP sans leadership. L'ANAPECO et l'APEC, les plus visibles ne sont pas autonomes, elles sont en fait deux caisses de résonance de deux pouvoirs : l'Etat et l'Eglise (sous la

conduite internationale). Les structures sont hiérarchisées comme l'Etat et l'Eglise et fonctionnent parallèlement à ces deux pouvoirs.

Les membres actifs sont plus puisés parmi les agents de l'Etat ou les mandataires de l'Eglise. Ce sont des couteaux à double tranchant. Avec cette position ambiguë, les APE et les CP ont du mal à exercer leur pouvoir de contrôle sur le CG. En revanche, ils ont un autre rôle : conscientiser les parents ordinaires en les amenant à bien s'acquitter des frais pour le maintien de l'ordre dans les écoles. Ainsi, leur fonction latente principale consiste à participer à un mécanisme de gestion de la patience en temps de crise.

Paradoxalement, le pouvoir des gestionnaires est renforcé et indirectement celui de l'Eglise, de l'Etat et des Bailleurs, ils reproduisent les systèmes exploités par ceux-ci et inhibent ainsi toute réflexion sur les objectifs du système. La participation n'est donc pas celle dessinée par les économistes occidentaux. Au contraire, la participation sert à reproduire le système porteur d'opportunités individuelles, créateur d'emploi ou des postes. Les dirigeants de l'APEC semblent quadriller les parents et leur imposer un mode de conduite sans principes de bonne gouvernance et de démocratie participative. Leur fonction latente est ainsi de pouvoir justifier leur place et leur utilité au sein du système. Le modèle de co-gouvernance sème la confusion, car on ne sait plus qui décide.

Dans une étude menée en RDC, T. Trefon fait remarquer que "si les nombreuses tentatives de réformes administratives n'ont pas réussi à créer un appareil administratif efficace, c'est peut-être parce qu'on n'a jamais cherché à définir clairement le type d'administration dont les congolais ont réellement besoin. Par ailleurs, les programmes et les projets sur la bonne gouvernance, tels qu'initiés par l'extérieur en général ont tendance à traiter les problèmes de l'administration davantage comme un problème technique que politique. Le scepticisme déjà formulé par de Saint Moulin en 1988 reste ainsi d'actualité : "l'histoire du zaïre montre que les réorganisations administratives ont plus souvent été un changement de stratégie qu'une nouvelle distribution du pouvoir" (Trefon T., 2007).

Ce cas est bien illustré à l'APEC, cette association qui constitue un îlot dans l'océan de sauvetage de l'enseignement catholique qui a permis de réactiver et de maintenir la représentation de l'Eglise comme seul pouvoir capable de réguler et de gérer le système éducatif. Actuellement, les bailleurs veulent s'impliquer dans le processus de reconstruire l'Etat et critiquent l'Eglise et son administration opaque, mais cette opposition entre l'Etat et l'Eglise est relative, car l'école catholique demeure encore un élément indispensable de cette élite qui occupe des hautes fonctions de l'Etat.

En réalité, le manque de coordination des APE dans l'espace public ne leur permet pas à se constituer à un contre-pouvoir autonome dont l'émergence provient de la dynamique de la base. Elles sont associées aux bailleurs de fond, à des organisations communautaires locales sous impulsion de l'Etat ou du pouvoir informel de l'Eglise.

Les solutions envisagées semblent entraîner les acteurs dans un "cercle vicieux", en les plongeant dans un statu quo et dans une communication "bloquée" avec les intervenants extérieurs. Cette situation évoque les questionnements et les réflexions à l'origine de la théorie de changement du groupe de Palo Alto : *"Qu'est-ce qui fait que, souvent, nos tentatives de provoquer un changement nous emmènent dans un jeu sans fin ?"* (Watzlawick P., P. J. Weakland. J, Fisch R., 1975). *"Il y a des changements qui ne sont que*

source de permanence. Dire "plus ça change, plus c'est la même chose" équivaut, si l'on prend les choses par l'autre bout, à affirmer que ça change quand on s'y attend le moins. La technique ici proposée se situe délibérément à la surface : barrer le pourquoi ? – question qui parle sur les causes 'profondes' - pour mettre en avant le quoi ?"

"Il s'agit de voir comment le bon sens et la "logique" conduisent souvent à l'échec – ce qui semble paradoxal – tandis qu'un comportement à première vue "illogique" et "déraisonnable produit le changement recherché."

En ce qui concerne notre objet d'étude, comment envisager une intervention efficiente dans ce cadre structurel des comités des parents et des APE?

Trois préalables sont nécessaires à toute intervention :

- ✓ organiser les comités des parents et les différentes associations en consortium en privilégiant une analyse inductive de la situation pour repérer, sans préjuger, les enjeux et les lieux des pouvoirs, les mécanismes de leur mise en œuvre, déterminer les objectifs poursuivis par les acteurs et leurs statuts. Ceci éviterait d'achopper sur une solution qui ne répondrait pas aux problèmes spécifiques vécus sur terrain.
- ✓ définir les organes de l'association ainsi que le mode de participation démocratique tout en évitant de se substituer à l'un des acteurs impliqués dans la situation. Par exemple, dans la situation des écoles, il convient que l'intervenant ne se substitue pas à l'Etat, aux associations des parents, aux syndicats ou à la direction ; il devra définir son statut, sa position et son rôle dans la configuration dans laquelle il s'engage.
- ✓ définir et établir des instances et des lieux de confrontation des idées et de négociation des stratégies afin d'éviter des rejets, des dénis et les absurdités souvent générées par le rapport de pouvoir entre les associations des parents et par les communications biaisées qui en découlent. Reconnaître qu'en tant qu'acteur intervenant, on a une vision, une manière de faire et d'agir, des objectifs et des stratégies qui ne sont pas les seuls ni nécessairement les meilleurs ou les pires.

Concernant l'intervention éventuelle des gouvernements ou des ONG étrangers dans la crise de l'enseignement au Congo, nous formulerons six recommandations, dont certaines sont, par ailleurs, observées et déjà mises en application sur terrain :

- prendre en compte les préalables exposés ci-dessus. Toute intervention demande qu'on prépare les conditions de sa mise en œuvre. Il serait erroné de penser que toutes les situations s'équivalent et donc exigent les mêmes types de solution. L'intervenant devra évaluer et ajuster ses objectifs en tenant compte des réalités locales et de la perception que les bénéficiaires ont de lui et de son action.
- appuyer l'Etat dans la reconstruction des infrastructures scolaires, du contrôle administratif et pédagogique. Les infrastructures sont des éléments de changement qui imposent des logiques de faire et d'agir qui peuvent transformer les mentalités et les milieux de vie. Etudier et négocier avec l'Etat les stratégies de mise en œuvre des enseignements, des programmes et des contrôles pédagogiques.
- appuyer les ONG locales et internationale dans un programme élargi d'éducation à la citoyenneté et au respect du bien commun et public.

- encourager l'Etat à rester raisonnable, réaliste, cohérent et respectueux de ses engagements vis-à-vis des autres acteurs. Encourager la bonne gouvernance.
- favoriser des réseaux de formation et d'échange profitables, des créneaux d'intérêts pour le pays donateur, afin de lui éviter de se placer dans une situation d'humanitaire charitable qui risquerait de plonger le bénéficiaire dans une structure de dépendance et d'assistance chronique.
- favoriser l'accès du privé, comme des ONG, à l'aide publique et extérieure. Les initiatives privées méritent, elles aussi, d'être encouragées. Ils convient d'étudier les conditions de leur accès au soutien public et extérieur sans porter préjudice à leur indépendance et à leur pouvoir de créativité.

Conclusion

Les APE ont des fonctions latentes qui ne consistent pas à assurer la transparence de la gestion. Elles jouent un rôle de conscientiser les parents en les amenant à s'acquitter des leurs frais scolaires de leurs enfants sans pouvoir de contrôle. Ce type de rôle et fonction n'offrent aucune opportunité d'une gestion démocratique participative.

Cependant, le mode d'adhésion à l'APE, les conditions d'éligibilité, l'implication de l'Etat, de l'Eglise et des bailleurs, l'autonomie des CG, le manque de cadre de concertation et des lois en vigueur constituent autant d'écueil que se greffe le renforcement des capacités des parents.

Pour bien s'épanouir, l'ANAPECO et l'APEC doivent se constituer un lobbying démarqué des pouvoirs qui les ont fondés en vue de se rendre autonomes pour un contre-pouvoir capable de s'approprier les objectifs et la politique des parents qu'ils sont censés représenter et défendre les intérêts de leurs membres.

Références

- Almond GA et Powell GB, 1966; *Comparative politics. A development approach*, Boston, USA.
- Banque mondiale, 2005 ; « *Le système éducatif de la République Démocratique du Congo : Priorités et alternatives* », document de travail, Washington DC.
- Convention de 1977
- Dendurat et Verhaeghe J., 2007 ; *Suivi pas à pas des dépenses sans le secteur de l'éducation primaire, secondaire et professionnelle*, Rapport de consultance, financé par l'association suédoise de développement international, Kinshasa, Draft.
- Kimwanga Nk et Mputu B, 2005 ; *Le réseau catholique face à la crise du système d'enseignement en RDC*, Rapport de recherche, GRAP-OSC, Université de Liège.
- Kimwanga Nkeny P. et Mputu Babobo D., 2008 ; *Crises de l'institution scolaire et universitaire et mutation des statuts sociaux et individuels des intellectuels africains. Pour une ré-modélisation du produit universitaire*, in CRUPN, n° 035.
- Leimdorfer F., 2001 ; *L'espace urbain à Abidjan, individus, associations et Etat*, in Leimdorfer F. et A. Marie, *L'Afrique des citadins*.

- Merton R-K., 1965 ; “ *Social Structure and Anomie* ”, in *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon.
- Mputu Babobo D., 2008 ; *Le réseau d'enseignement catholique en RDC : dérives ou sauvetage ?* PUPN, n°35.
- Ngub'Usim Mpey Nka, 1999 ; « *Gestion et financement des universités congolaises : expériences de sauvetage et de partenariat à l'Université de Kinshasa* », in Congo-Afrique, Kinshasa.
- Rapport annuel du Ministère de l'enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, 2006.
- Sonia M., 2008 ; *Interventions des parents dans l'espace éducatif congolais*, rapport d'enquête, GRAP, OSC, Université de Liège.
- Trefon T., 2007 ; *Parcours administratifs dans un Etat en faillite. Récits de Lubumbashi, in cahiers africains*, l'Harmattan/MRAC, Paris,
- Watzlawick P., P. J. Weakland. J, Fisch R., 1981 ; *Changement, paradoxe et psychothérapie* traduit de l'américain par Furlan P., Paris, Seuil.

- | | |
|--|---------|
| 01. Commercialisation de la viande de brousse à Kinshasa : « Etude de chaîne de valeur de la production à la consommation » | 1 – 13 |
| <i>Derby MVOVI MIKANDA</i> | |
| 02. Impact de l'intermédiation bancaire sur la performance de la banque commerciale RAWBANK | 15 – 28 |
| <i>Antoine BULU KABUK et Glinschert NYAFE</i> | |
| 03. Evaluation de la qualité de service offert par les écoles d'enseignement inclusif et ordinaire à Kinshasa | 29 – 40 |
| <i>Floribert PHAKA NIMY</i> | |
| 04. Opinions des enseignants des écoles primaires pilotes ciblées par handicap international face à l'inclusion des enfants à besoins spécifiques à Kinshasa | 41 – 49 |
| <i>Floribert PHAKA NIMY</i> | |
| 05. Pratiques de communication dans la cérémonie du mariage coutumier chez les Bambagani Babindji du Kasai central, RDC Congo | 51 – 60 |
| <i>Robert KAMAMBA wa KAMAMBA</i> | |
| 06. Usage des parémies dans le mariage traditionnel mbagani. Approche ethnographique. | 61 – 71 |
| <i>Robert KAMAMBA NA KAMAMBA</i> | |
| 07. Production artisanale de chaux et son impact environnemental dans la commune rurale de Luozi au Kongo Central de 2016 à 2024 | 73 – 83 |
| <i>Félix MATONDO MIALUNDAMA</i> | |
| 08. La gestion de la flore fluviale et ses conséquences environnementales sur le tronçon Luhela-Lubata dans la commune rurale de Luozi Kongo Central | 85 – 95 |
| <i>Félix MATONDO MIALUNDAMA</i> | |

09. Participation des comités des parents dans le système éducatif en RDC	97 – 115
--	-----------------

Désiré MPUTU BABOBO

10. Erreurs d'emploi des connecteurs pragmatiques dans la production écrite des apprenants de 4^{ème} année des humanités de la province éducationnelle du Mont Amba : Analyse et implications didactiques	117 - 128
---	------------------

Willy MALEKANI MUNGANI